

COMPÉTENCE OPTIONNELLE		Communes rurales et urbaines	
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques		Forfait annuel d'adhésion : pas de cotisation	
Nature des travaux	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des communes	
Achat et installation des bornes (modalités issues de la délibération du Comité du 15 juin 2016)	BORNES CONFORMES AU SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT		
	Bornes lentes et accélérées < 22 kVA		
	SICECO : 40 % du HT	30 %	
	FEDER : 30 % du HT		
	Bornes rapides 43 kVA		
	SICECO : 40 % du HT	20 %	
	BORNES HORS SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT		
	Toutes bornes 20 % du HT	Toutes bornes 80 % du HT	
Entretien et maintenance (y compris supervision, gestion des paiements, etc.)	50 % du TTC	50 % du TTC	
Sinistres	100 % du TTC 0 % si borne «hors schéma»	0 % 100 % du TTC si borne «hors schéma»	
Fourniture d'électricité	100 % du TTC	0 %	

* cas des communes urbaines reversant au moins 75 % de la taxe électrique et des communes rurales (pour les autres cas, voir tableau des extensions)